

# SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS pour une rentrée réussie chez les tout-petits



**« La scolarisation des enfants de moins de trois ans constitue un enjeu majeur pour la réussite scolaire ultérieure des élèves concernés »**

Ce document a pour objectif de préparer une rentrée réussie pour les enfants de moins de 3 ans, d'élaborer et/ou compléter le projet éducatif et pédagogique spécifique pour votre école, en s'appuyant sur le contexte local et les besoins particuliers des tout-petits, et en axant prioritairement les apprentissages sur le langage.

## ► Textes de référence :

- **Circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012** : Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- **Loi du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République: articles 2, 8 et 44.
- **Arrêté du 18 février 2015 – J.O du 12 mars 2015** : Programme d'enseignement de l'école maternelle.
- **Rapport N° 2017- 032, mai 2017** : La scolarisation en petite section de maternelle.
- **Règlement départemental** des écoles maternelles et élémentaires

## ► Ressources :

- **Documents Eduscol**, « **La scolarisation des enfants de moins de trois ans** », septembre 2015.

*« La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé »*

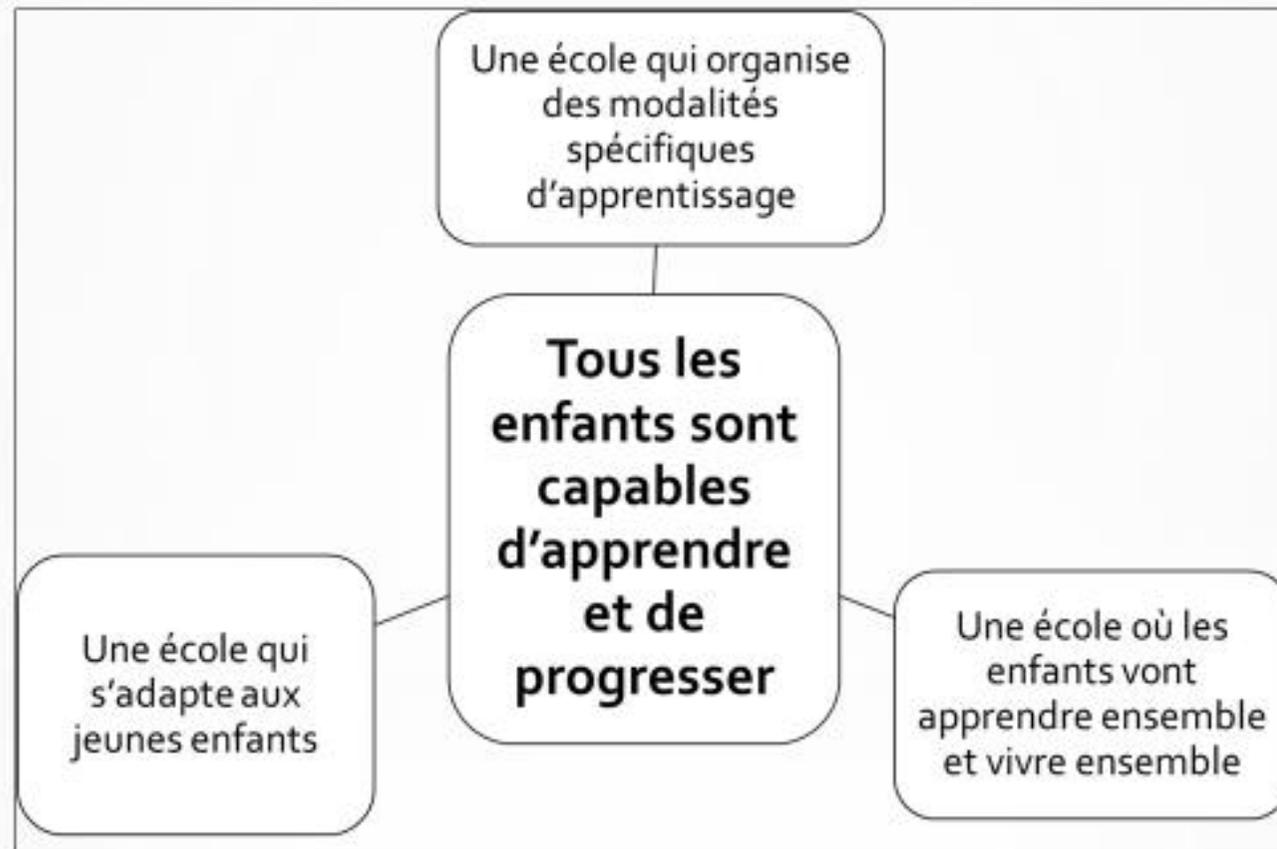
Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012

**« L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous**

*La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.*

*L'école maternelle est une école bienveillante, plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.»*

[B.O officiel spécial n°2 du 26 mars 2015](#)



## Accueil en école maternelle

### Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012



Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ; de nouveaux effectifs y seront consacrés dès la rentrée 2013.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local.

Aussi, pour garantir une répartition efficace des moyens en réponse aux besoins identifiés en concertation avec les partenaires, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) engageront des discussions avec les collectivités territoriales pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits et mettre en œuvre la priorité que constitue la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs concernés.

### 1. Modalités d'accueil

Les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans présentent des formes variées répondant aux besoins et aux ressources locales :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants, dont le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.) ;

- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. Cette solution peut être efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle. Elle présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs, mais constitue un cadre moins favorable à une prise en compte des besoins des jeunes enfants. Il est d'autant plus important de veiller aux conditions de scolarisation des plus jeunes enfants pour leur garantir des conditions de développement propices à leur âge ;

- un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Ce projet, co-élaboré par l'éducation nationale et les collectivités territoriales, doit garantir la complémentarité des ressources apportées par chaque partenaire dans une cohérence éducative au service du parcours de l'élève.

### 2. Accueil et place des parents

Établir une relation de confiance avec les familles est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison. Une attention particulière doit donc être portée à la relation aux parents d'élèves.

La prise en charge de chaque enfant fait l'objet d'un échange avec ses parents. Pour en garantir la réussite, ceux-ci sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. Un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire.

Le projet d'accueil et de scolarisation au sein de la classe est par ailleurs présenté et expliqué à l'ensemble des parents d'élèves afin de les sensibiliser aux enjeux de cette première scolarisation.

Une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif.

### **3. Travail en partenariat : services « petite enfance » et école**

La première entrée à l'école maternelle est le début d'un parcours qui est souvent très dépendant de la réussite de cette première approche du milieu scolaire. Ce moment délicat doit être une occasion pour l'école de s'ouvrir à ses partenaires.

La scolarisation des enfants avant trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales. Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : une concertation est nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun. C'est pourquoi il est utile de mettre en place une structure locale permettant aux familles d'échanger avec les personnels de ces services, les enseignants de maternelle, etc., afin que leur soient proposées des solutions adaptées, avec des possibilités de passage d'une structure à l'autre.

La qualité de la prise en charge éducative des enfants de moins de trois ans est largement dépendante des collaborations qui s'établissent entre les collectivités territoriales, l'éducation nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (Caf, PMI, etc.). C'est pourquoi on favorisera une concertation régulière et durable avec les collectivités territoriales et les différents services de l'État chargés des questions de petite enfance, au niveau local et départemental.

La rédaction des projets d'accueil et de scolarisation, concertée au plus près du contexte, à la lumière d'une analyse partagée des besoins, inclut l'implantation de locaux et de matériels spécifiques.

### **4. Pilotage**

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont les pilotes naturels des projets locaux, avec les directeurs des écoles maternelles concernées. Ils sont garants de la nécessaire concertation avec les collectivités territoriales. Ils évaluent la pertinence et l'efficacité des dispositifs.

Les recteurs et les DASEN s'assurent des moyens nécessaires au développement des projets qu'ils déterminent comme prioritaires en fonction de leur implantation.

Les DASEN dressent la liste des écoles dans lesquelles des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans sont implantés. Les postes concernés seront donc identifiés au mouvement intra-départemental. Les enseignants souhaitant postuler doivent être dans une démarche volontaire d'adhésion au projet de l'école et doivent s'informer des conditions de fonctionnement par consultation du projet d'école, contact direct avec le directeur ou l'IEN de la circonscription. Les DASEN veilleront lors de l'affectation à la cohérence entre les nominations et les conditions du poste sollicité. Les professeurs affectés recevront une formation complémentaire associant, autant que nécessaire, les personnels territoriaux.

Une série de séminaires interacadémiques, inscrits dans le programme national de formation, rassemblera, dans le courant du premier semestre 2013, les cadres académiques et les IEN chargés de mission maternelle.

La direction générale de l'enseignement scolaire établira un bilan de ce dispositif et favorisera les mutualisations. Un espace de ressources et de mutualisation est ouvert sur le site Éduscol. Une sélection de ces ressources sera diffusée largement aux enseignants et aux partenaires pour soutenir l'effort qualitatif fait localement par chaque équipe.

Les principes, présentant les paramètres à prendre en compte lors de l'élaboration des projets, sont énoncés en annexe.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Paul Delahaye



## Les dix principes de la circulaire

**1** • La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.

**2** • La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.

**3** • La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

**5** • Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés, un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.

**4** • Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.

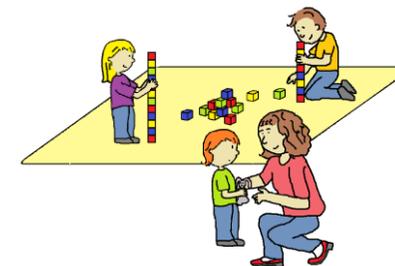
**6** • Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

**7** • Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.

**8** • Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée (scolarisation précoce développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne).

**9** • Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

**10** • Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.



*Principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans.*

*Les différents principes sont communs à toutes les modalités d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans. Les dix points énoncés sont les principes nationaux qui doivent permettre une mise en œuvre adaptée aux besoins locaux et aux moyens réunis pour mener à bien chaque projet.*

*Ce cadre peut être complété en fonction des conditions de mise en œuvre des projets ; c'est par exemple le cas lorsque les dispositifs prévoient l'usage de transports scolaires.*



# L'entrée en TPS, première étape de scolarisation:

**Le début du parcours : un moment important pour l'enfant et pour ses parents qui deviennent parents d'élève.**

**1- Une concertation précoce et partagée avec les services d'inscription de la collectivité** pour définir les étapes pour accueillir les familles, anticiper et préparer la rentrée (période d'inscription, rencontres, visite...)

**2- Une rencontre avec le directeur (Se reporter au « Guide d'entretien du directeur d'école »)** pour faire connaissance et répondre aux questionnements des familles.

L'entretien a pour objectif de faire connaissance avec l'enfant et ses parents, d'explicitier les enjeux de cette année d'école, de présenter l'organisation particulière de la rentrée qui vise à familiariser l'enfant, sa famille avec l'école et de définir un projet de scolarisation qui engage chacun des partenaires.

- L'entretien aboutit à un projet de scolarisation qui fait office de « contrat » entre l'école et la famille et qui les engage. Il précise les différentes étapes qui permettront, en outre, de faire de cette première entrée à l'école, une réussite :

- \*un temps de découverte de la classe et de l'équipe avant les vacances d'été ;
- \*l'aménagement d'une période d'adaptation au moment de la rentrée à l'école ;
- \*des journées qui peuvent prendre des modalités variées et évolutives selon les capacités de l'enfant à vivre sereinement les dimensions de la collectivité et la disponibilité des parents.

- Avec les enfants de moins de trois ans, il est possible d'envisager des solutions adaptées pour assouplir les contraintes horaires d'arrivée, de départ et de durée si certains très jeunes enfants ne peuvent fréquenter l'école maternelle toute une matinée, et si certaines familles ne sont pas prêtes. Chaque situation doit être étudiée et faire l'objet d'une adaptation qui va évoluer.

- Dans tous les cas, il est important que l'enfant vienne bien tous les jours et que la famille accepte cette **contrainte d'assiduité**. Il est utile d'expliquer aux parents que l'enfant a besoin de cette régularité pour se sentir bien dans ce nouveau milieu de vie.

**3- Une découverte des lieux et de l'équipe d'école avant les vacances**, où l'on pourra alors remettre un livret d'accueil, proposer un temps de découverte de la classe...

Le « Livret d'accueil » présente l'école et les différents moments de la journée de l'enfant. Ainsi, à la maison, l'enfant et ses parents peuvent évoquer et consolider l'image de l'école. Cette volonté de rendre lisible et compréhensible dès les premiers contacts ce qui se passe à l'école, rassure et donne confiance aux parents. Des précautions sont à prendre à l'égard des familles qui ne maîtrisent pas la langue française écrite. Le livret d'accueil doit comporter peu de texte pour en faciliter la compréhension.

## **4- L'aménagement de la rentrée : une période d'adaptation**

- L'adaptation prend appui sur le besoin de répétition de l'enfant, de stabilité et de continuité.

- Au fil des jours, l'enfant saisit le nouveau rythme de sa journée, des repères indispensables pour se sentir en sécurité et pouvoir se séparer en toute confiance de ses parents. Il est souhaitable que cet accueil des parents avec leur enfant se déroule avec un temps de présence décroissant des parents (la durée pouvant varier selon les enfants).
- Simultanément, un étalement des rentrées des enfants sur plusieurs jours peut être proposé afin de permettre à l'enseignant et l'ATSEM d'être disponibles pour accueillir chaque enfant et ses parents arrivant et être auprès des enfants dont les parents ne sont pas ou plus présents.
- Les modalités précises pour chaque enfant sont définies en concertation avec les parents. Cependant, elles doivent tenir compte de leurs contraintes incontournables. Aussi, l'accueil, dès le jour de la rentrée scolaire, est prioritaire et obligatoire pour les enfants dont les parents le demanderaient.
- Il est indispensable que tous les professionnels de la classe soient présents, de manière à ce que les échanges avec les parents ne diminuent pas la qualité d'accueil des enfants. Ne pas hésiter à proposer des rendez-vous pour échanger avec les parents dans les premières semaines. (Adaptation, réussites, chagrins, doudous, propreté etc.)

## 5- La réunion de rentrée

- La présentation du projet pédagogique et éducatif de la classe trouve naturellement sa place après la rentrée, lors de la première réunion de parents. Déjà ancré dans des situations de vie de classe vécues, il sera mieux compris des parents. Un film, des photographies, des enregistrements, pourront continuer de manière concrète à en illustrer d'autres aspects.

### Tableau synthèse

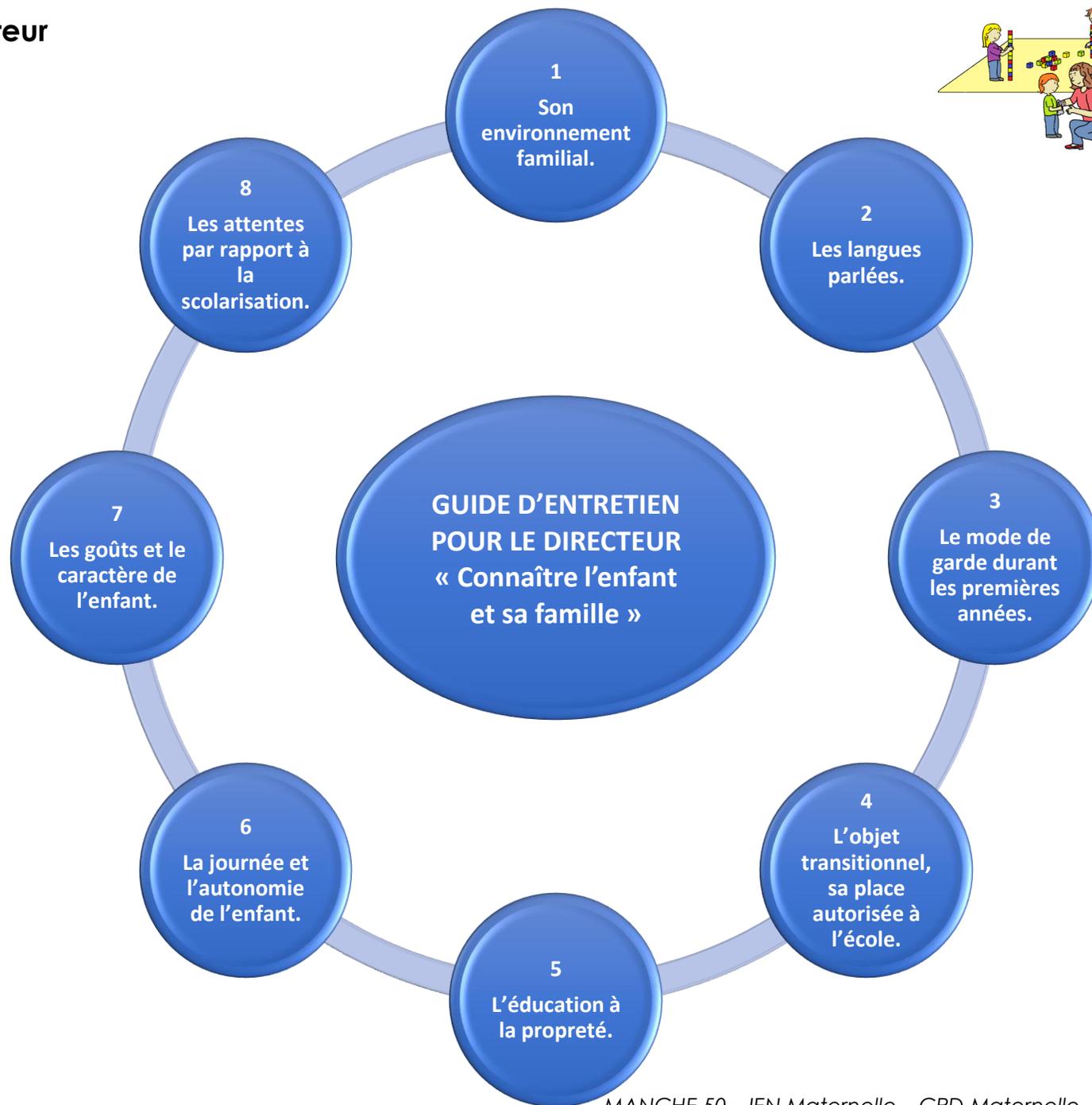
Concertation précoce et partagée avec	Une rencontre avec le directeur	L'aménagement de la rentrée	La réunion de rentrée, le suivi...
<p>► <b>la mairie</b></p> <p>- Inscriptions, visites, information sur les modalités d'accueil sur les temps d'adaptation (mai – juin).</p> <p>► <b>la crèche, le RAM</b></p> <p>► <b>les collègues</b></p> <p>- Projet pédagogique et éducatif pour l'accueil des moins de trois ans.</p> <p>► <b>les familles</b></p> <p>- Rencontres, visites.</p>	<p>► <b>Entretien</b></p> <p>- Guide d'entretien du directeur; - Projet pédagogique et éducatif pour l'accueil des moins de trois ans.</p> <p>► <b>Découverte des lieux et de l'équipe avant les vacances d'été.</b></p> <p>► <b>Remise d'un livret d'accueil.</b></p>	<p>► <b>les familles</b></p> <p>- Modalités précisées en concertation avec les parents.</p>	

## Guide d'entretien pour le directeur

Un premier entretien a souvent lieu dans le bureau du directeur dont la posture est déterminante pour construire une confiance réciproque qui se renforcera tout au long de la période de préparation de la rentrée de l'enfant de moins de trois ans à l'école [...].

Après avoir recueilli les renseignements administratifs nécessaires à l'admission, le directeur invite les parents à parler de leur enfant [...] **L'entretien a pour objectif de faire connaissance avec l'enfant et ses parents, d'explicitier les enjeux de cette année à l'école et de définir un projet de scolarisation qui engage chacun des partenaires.**

Le directeur veille à ce que l'entretien soit vécu comme un dialogue rassurant destiné à bien connaître l'enfant pour mieux répondre à ses besoins [...]. Il s'efforce de les rassurer en apportant des réponses aux différentes questions qu'ils se posent, aux inquiétudes dont ils font part.



## Guide d'entretien pour le directeur



### 1-Son environnement familial

La connaissance du lieu de vie de l'enfant, de sa place dans sa fratrie, le nom des frères et sœurs aident à interpréter les premiers essais de langage de l'enfant qui font souvent référence à la famille. Demander comment est appelé l'enfant à la maison permettra de connaître la prononciation exacte de son prénom, de découvrir parfois que le prénom « officiel » n'est pas très utilisé en famille et n'est donc pas familier pour l'enfant.

### 2-Les langues parlées

C'est l'occasion de valoriser la « langue de la maison » qui ne fait pas obstacle à la maîtrise visée de la langue française à l'école ; le pluri-linguisme est un atout.

### 3-Le mode de garde durant les premières années

L'élaboration du projet d'adaptation au moment de la rentrée prendra appui sur l'expérience de séparation de l'enfant avec ses parents qui varie selon s'il a déjà vécu un accueil individuel ou collectif ou s'il n'a jamais quitté le milieu familial.

### 4-L'objet transitionnel, sa place autorisée à l'école

Dans le cas où l'enfant n'en aurait pas, il sera demandé une photographie des parents qui permettra à l'enseignant d'y faire référence pour le rassurer en cas de besoin.

### 5-L'éducation à la propreté

Elle est présentée comme une éducation conjointe à l'école et au sein de la famille, en précisant le rôle des adultes de l'école, notamment celui de l'ATSEM. Il s'agit d'amener l'enfant à franchir l'étape de l'acquisition de la propreté dans le respect du rythme de sa maturation physiologique et de son intimité en acceptant et en accompagnant les régressions possibles et la manière de les prendre en charge.

### 6-La journée et l'autonomie de l'enfant

Les rituels liés au repas et au repos, notamment ceux liés à l'endormissement (déshabillage ou non ; équipement du lit avec oreiller, drap... ; besoin d'un "doudou"... ) sont des éléments à prendre en compte pour favoriser la transition entre le monde intime et celui de l'école.

### 7-Les goûts et le caractère de l'enfant

L'école montre l'intérêt qu'elle porte à cet enfant qui commence à s'affirmer comme un sujet singulier. Les parents, en livrant des traits de personnalité de leur enfant, manifestent un premier lien de confiance.

### 8-Les attentes par rapport à la scolarisation

Cette question pose d'emblée les parents comme partenaires. Connaître les attentes des parents permet de mieux les comprendre, d'y répondre autant que possible et de les faire évoluer.

Le directeur invite les parents à poser toutes questions complémentaires sur le fonctionnement de l'école avant de prolonger le premier contact par la présentation des différentes étapes du projet de scolarisation et des modalités spécifiques de la rentrée.



## **UN PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF SPECIFIQUE**

La scolarisation des moins de trois ans nécessite une réflexion et une mise en œuvre d'un projet éducatif et particulier qui prend en compte...

**Interviews de Viviane Bouysse, IGEN :**

[Les premières bases](#)

[Les objectifs](#)

[Une attention à chaque enfant](#)

### **L'aménagement de l'espace dans la classe et partagé dans l'école.**

*Se référer au document « Un aménagement de l'espace bien pensé ».*

### **L'accueil des enfants et de leurs parents (étape d'adaptation).**

*Se référer au document « une rentrée réussie ».*

**Les besoins spécifiques**, physiologiques, affectifs, sociaux, sensoriels, relationnels, moteurs et cognitifs ; ainsi que les moments éducatifs : l'éducation à la propreté, temps de repos et repas. L'aménagement de l'espace en lien avec les collectivités, est à réfléchir et à adapter aux besoins spécifiques de ces élèves.

*Ex : espace lavabo accessible, sanitaires proches, accès aisé à la classe, mobilier adapté, jeux, mutualisation avec les services de la petite enfance.*

**L'organisation de la classe** : un environnement riche, évolutif au cours de l'année, pour permettre de nombreuses expériences et la construction progressive du langage

**L'organisation de la journée des enfants** (alternance des temps, des sollicitations, dans tous les domaines d'activités), avec une attention particulière sur les temps de passages d'un lieu à l'autre.

**La coopération**, réflexion collective de l'équipe de l'école autour d'un projet partagé sur :

- L'attribution de la classe (superficie, proximité des toilettes, d'un point d'eau) et du dortoir, facilitant la prise en compte des besoins spécifiques.
- Le choix de l'ATSEM, avec des compétences professionnelles garantissant la qualité du quotidien: niveau de langue modélisant, disponibilité, postures et qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants et à la diversité des familles.
- La continuité éducative sur les temps périscolaires avec la stabilité de l'adulte de référence, l'ATSEM ... (cadre sécurisant).



**AMENAGER LES ESPACES DE LA CLASSE ET DE L'ECOLE EN PRENANT EN COMPTE LES BESOINS SPECIFIQUES POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES**

**ASSURER LA SECURITE AFFECTIVE :**

Pour se sentir en sécurité les enfants doivent toujours avoir la possibilité de voir un des adultes de référence, quelle que soit sa place dans la classe. Ils ont besoin de ce contact visuel avec l'enseignant ou l'ATSEM pour être rassuré et pouvoir agir.

La nécessité de nombreux objets, pourquoi ?

L'impact de la hauteur des meubles

Une attention au besoin de sécurité affective

L'impact de la place des meubles et des adultes

L'importance de la position d'adulte dans la classe

**FACILITER LES BESOINS SENSORIELS :**

Pour explorer et expérimenter : découverte du monde sonore, des matières, des couleurs, des objets et de l'écrit.

Les enfants chercheurs

Des exemples de matériels combinables.

**Favoriser le développement de l'autonomie**

**Penser les espaces extérieurs à la classe : dortoir, couloir, cour**



## AMENAGER LES ESPACES DE LA CLASSE ET DE L'ECOLE EN PRENANT EN COMPTE LES BESOINS SPECIFIQUES POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES

### REpondre aux besoins RELATIONNELS :

Le jeu d'imitation facilite la communication des enfants entre eux et la naissance des premières interactions à partir du matériel et des jeux proposés.

### PREndre en compte les BESOINS PHYSIOLOGIQUES :

L'environnement doit répondre aux besoins physiologiques des enfants : hygiène, propreté, repos, hydratation... Prise en compte de la construction progressive de l'autonomie. Co-éducation à la propreté. L'accompagnement de l'enseignant et de l'ATSEM permettra progressivement de gérer les besoins des enfants. Repas : le mobilier et les ustensiles sont adaptés, le déjeuner a lieu le plus tôt possible après la classe. Dès la fin du repas, ils sont accueillis dans un dortoir spécifique.

### SATISFAIRE les BESOINS MOTEURS :

Classe (la plus vaste si possible), couloirs, jardin, cour, salle de jeux, sont aménagés pour répondre aux besoins moteurs.

[Des zones de jeux avec du matériel combinable Pourquoi ? Comment ?](#)

[Le rôle des jouets identiques](#)

[La dinette : un espace plébiscité.](#)

[S'imiter pour parler](#)

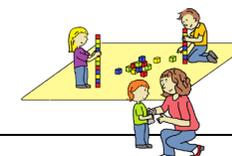
*Faire évoluer l'environnement au cours de l'année en fonction de l'intérêt et des acquis des enfants.*

[Des jouets combinables identiques et des jeux moteurs](#)

[Des jeux moteurs pour favoriser les interactions amicales](#)

[Des jouets à hauteur d'enfant : lesquels, pourquoi ?](#)

# DU LANGAGE ORAL AU LANGAGE ECRIT



## Mettre en oeuvre une démarche de construction de l'oral avec les enfants de moins de 3 ans

*Avec les enfants de moins de 3 ans, il y a peu de sens à organiser des séances collectives de langage ; qu'elles soient fortuites ou programmées, les activités langagières se développent toujours en interaction individuelle avec l'adulte ou un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être réitérées de nombreuses fois et ancrées dans le quotidien de la classe.*

**Interviews de Viviane Bouysse, Inspectrice générale de l'Éducation nationale:**

- [Vidéo 1 : Les aspects du langage oral à privilégier](#)
- [Vidéo 2 : Des activités riches et répétitives](#)
- [Vidéo 3 : La posture professionnelle de l'enseignant](#)

**Interviews de Michel Grandaty, Professeur des Universités en sciences du langage :**

- [Vidéo 1 : Les situations langagières à privilégier](#)
- [Vidéo 2 : La posture et les gestes professionnels des adultes](#)
- [Vidéo 3 : La place de la littérature de jeunesse](#)
- [Vidéo 4.1 : Une didactique de l'enseignement de l'oral pour les enfants dont une partie parle peu ou ne parle pas](#)
- [Vidéo 4.2 : Une didactique de l'enseignement de l'oral pour les enfants dont une partie n'a pas la langue française comme langue maternelle](#)

## Organiser la classe pour favoriser l'activité spontanée et les interactions langagières

L'aménagement de la classe doit pouvoir susciter les activités spontanées, autoriser les initiatives et favoriser les interactions verbales et non verbales entre enfants. L'imitation réciproque, la répétition des mots de l'autre, l'attention conjointe et l'échange sont les premiers moyens de communication des enfants de moins de trois ans. Il y a complémentarité entre cette activité spontanée et les échanges qu'elle génère et les interactions langagières avec l'adulte.

## Intervenir dans les situations langagières ordinaires

Les situations de la vie quotidienne offrent des occurrences privilégiées pour des interactions langagières avec l'étayage du maître et permettent de développer les compétences langagières des enfants : les actes autour de l'hygiène, les déplacements, les moments d'habillage/déshabillage, la régulation des tensions et la gestion des conflits, le coucher. Il s'agit de mettre en mots la situation voire les émotions, d'interpréter ce que dit l'enfant et d'engager le dialogue.

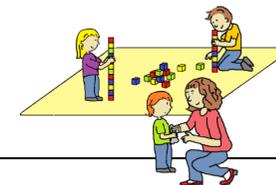
Dans chacune de ces situations, la correction du langage et la qualité de la diction de l'enseignant, le renvoi à l'enfant de la forme correcte (diction, lexique précis, syntaxe) et l'accompagnement par le geste sont déterminants.

## Etayer l'oral dans les situations pédagogiques quotidiennes

L'aménagement de la classe avec des espaces évolutifs de jeux et d'activités ou d'expérimentation, l'apport de matériel et de jouets nouveaux amènent les enfants à développer des activités spontanées qui seront réitérées à de nombreuses reprises, la répétition étant pour eux un facteur de grande sécurité et de développement de compétences à la fois motrices, cognitives et langagières.

Projets : l'arrivée de la mascotte dans la classe (p.26) ; Autour du bain (p.20) ; Habiller la mascotte (p.31)

# DU LANGAGE ORAL AU LANGAGE ECRIT



## Des gestes professionnels

La pédagogie du langage requiert beaucoup de respect et une grande attention aux comportements des enfants. En effet, nul ne peut imposer à des enfants de parler et c'est leur engagement langagier qui doit être recherché à travers les situations proposées.

De même, on ne fera pas répéter une formulation ou une articulation incorrecte ; c'est toujours l'adulte qui prend en charge la reformulation des propos de l'enfant à travers une intervention dialoguée (*si j'ai bien compris, tu veux dire que, ...*).

- **Entrer dans la communication**
- **Reformuler les intentions langagières des enfants**
- **Produire du langage en accompagnement des activités spontanées des élèves**
- **Accompagner, soutenir, encourager, étayer le langage des enfants**
- **Proposer des comptines, formulettes, chansons**
- **Raconter et lire des histoires**

## Activités langagières (développées dans les ressources)

### Activités langagières incidentes

- Le lavage des mains, les conduites langagières d'accompagnement

### Activités langagières incidentes liées aux dispositifs pédagogiques

- Les espaces de la classe, les interactions langagières
- Le téléphone / l'appareil photo : les conduites langagières d'accompagnement
- Espace observation / exploration : l'exemple de l'escargotière
- Les conflits : les conduites langagières et la mise en mots des émotions
- L'habillage, les conduites langagières d'accompagnement

### Activités langagières structurées dans le cadre de projets d'apprentissage

- Se reconnaître et reconnaître les autres : les conduites langagières d'accompagnement
- Des outils pour la construction du langage : les boîtes à comptine, à histoire